

INTRODUCTION

La présente fiche d'information présente sommairement la position canadienne à l'aube de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu du 2 au 14 décembre 2018 à Katowice, en Pologne.

1- SOURCES D'ÉMISSIONS AU CANADA

Le Canada est considéré, malgré sa faible population, comme un des principaux émetteurs de GES au monde. Bien qu'il soit responsable de 2% des émissions mondiales, il se trouve au 9 rang mondial en termes d'émissions de GES en plus de ne représenter que 0,5 % de la population mondiale. La participation canadienne dans le régime climatique mondial demeure ainsi primordiale.

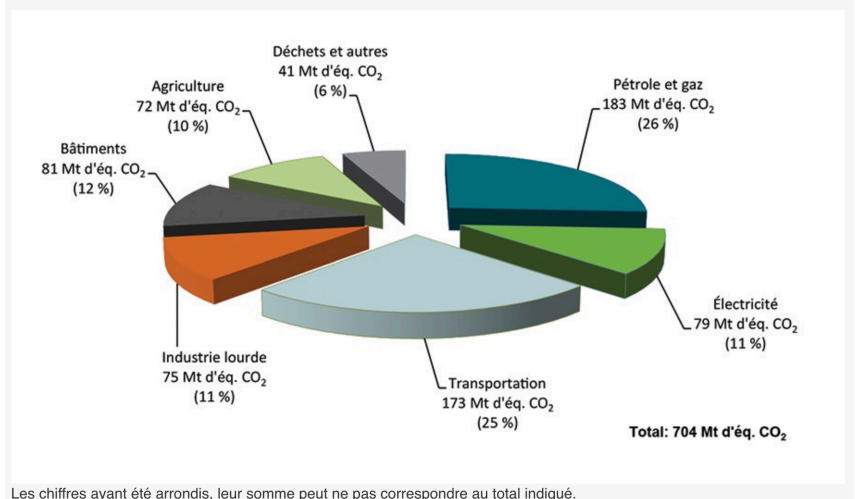
En 2016, les émissions du Canada étaient de 704 Mt éq. CO₂, ce qui correspond à une augmentation de près de 17% par rapport aux niveaux de 1990 (Canada, 2015a).

Cette augmentation est attribuée en grande partie à l'augmentation des émissions de GES provenant des secteurs de l'énergie et des transports. Voici une figure présentant les émissions de GES au Canada en 2016, par secteur d'activité.

Le Canada, le Québec, les changements climatiques et la CdP de Katowice

ANNIE CHALOUX, Ph.D.
Professeure, Université de Sherbrooke

Figure S-8 : répartition des émissions du Canada par secteur économique (2016)



Source : Environnement Canada, 2018

Au Québec, les émissions de GES représentent 11,3% des émissions de GES canadiennes. En 2015, les émissions totales de GES au Québec étaient de 81,7 Mt éq. CO₂ (Québec, 2015). Le tableau ci-dessous présente la répartition des émissions de GES par secteur d'activité au Québec en 2015.

2- QUI FAIT QUOI SUR LE CLIMAT : COMPÉTENCES CONSTITUTIONNELLES AU CANADA

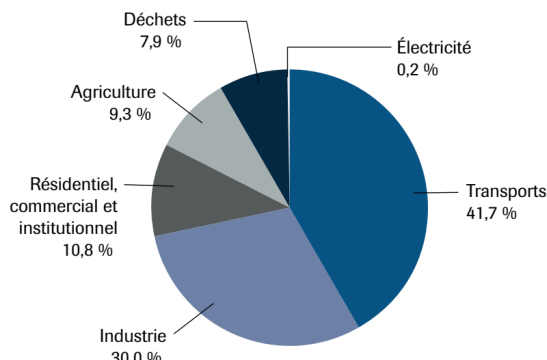


Figure 1. Répartition des émissions de GES au Québec, en 2015, par secteurs d'activité

Source : MDDELCC, Québec, 2018

Les provinces au Canada détiennent la plupart des compétences constitutionnelles leur permettant d'agir sur la question des changements climatiques. Celles-ci ont les pouvoirs notamment sur les questions de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (dont le pétrole, le gaz naturel, l'hydroélectricité, etc.), le droit de propriété, les droits civils, les municipalités, les enjeux de natures locales, etc. Ceci démontre l'importance pour le Canada de considérer l'action des provinces dans la lutte contre les changements climatiques et sur l'établissement de la position canadienne dans les négociations climatiques internationales.

3- NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES INTERNATIONALES, LE CANADA ET LES PROVINCES

Le Canada a été parmi les tous premiers pays à ratifier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a été, en 2002, le 100^e pays à ratifier le Protocole de Kyoto. Toutefois, il ne présentera un plan d'action national de réduction des émissions de GES qu'en 2005, et celui-ci ne sera jamais mis en œuvre, puisque le gouvernement libéral perdra le pouvoir en janvier 2006.

Historiquement, le Canada a établi ses positions face aux négociations climatiques internationales de façon unilatérale, sans entente ou consultation avec les provinces. Toutefois, en 2015, le gouvernement canadien a instauré un cadre de consultation intergouvernemental canadien, qui a abouti au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Bien que très inclusif, ce plan d'action demeure, à l'heure actuelle, contesté par plusieurs provinces, dont l'Alberta, l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, notamment sur la question de la mise sur pied d'un mécanisme de tarification carbone.

Certaines provinces ont par contre été particulièrement proactives en termes de lutte contre les changements climatiques historiquement :

- La Colombie-Britannique a instauré une taxe carbone en 2008 ;
- Le Québec a instauré un marché de carbone avec la Californie, qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- L'Ontario a procédé, depuis 2003, à un processus de fermeture graduelle de toutes ses centrales au charbon, ce qui s'est achevé en 2014 et a aussi mis en place un marché du carbone qui n'a été effectif que pendant quelques mois en 2017.

D'autres provinces, comme l'Alberta, ont vu leurs émissions augmenter considérablement depuis 1990.

- L'Alberta a connu une augmentation de 51% de ses émissions par rapport à 1990, passant de 174,1 Mt éq. CO₂ à 262,9 Mt éq. CO₂.
- La Saskatchewan a connu une augmentation de 70% de ses émissions par rapport à 1990, passant de 44,7 Mt éq. CO₂ à 76,3 Mt éq. CO₂.

4- LE CANADA À KATOWICE

À l'heure actuelle, la position du Canada correspond à la cible qui a été déposée par les Conservateurs au printemps 2015, soit une réduction des émissions de 30% sous les niveaux de 2005 pour 2030 (Canada, 2015b).

- La cible a été établie sans consultation avec les provinces, mais a fait l'objet ensuite d'un processus de consultation intergouvernemental (voir plus haut sur le processus).

** Se rappeler que le Canada s'est retiré du Protocole de Kyoto en décembre 2011.

** Le Canada ne semble pas en voie d'atteindre ses objectifs de réduction qu'il avait prévu pour 2020, qui était une réduction de 17% sous les niveaux de 2005.

Quels sont les engagements du gouvernement Trudeau depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015?

- S'engager à réduire les émissions de GES de 30% sous les niveaux de 2005 par rapport à 2030.
- Promouvoir et financer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, à la hauteur de 2,65 milliards de dollars (entre 2015 et 2020).
- Mettre fin aux subventions dans le secteur des énergies fossiles (engagement pris dans le cadre du G7 en 2016).

5- LES PROVINCES À KATOWICE

Historiquement, plusieurs provinces ont participé aux conférences des Parties à travers la délégation canadienne.

Cette année, le Québec y sera représenté notamment par la voix de la nouvelle ministre de l'Environnement, MarieChantal Chassé, ainsi qu'avec une équipe de fonctionnaires du gouvernement du Québec.

- D'autres provinces devraient aussi confirmer leur présence dans les prochaines semaines.

Les États fédérés participent à ces négociations aussi afin de défendre et promouvoir le rôle et l'importance des États fédérés dans la lutte aux changements climatiques, via notamment des organisations telles que NRG 4SD, le Climate Group, EV20, etc.

Cette fiche d'information est basée sur les travaux de l'auteure. Les points de vue exprimés dans cette fiche sont ceux de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou l'opinion du GÉRIQ et de ses partenaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET INFORMATIONS UTILES

Canada (2018). Le rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada – Sommaire, Environnement et Changement climatique Canada.

Canada (2017). Soumission de la contribution déterminée au niveau national du Canada pour 2017 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Environnement et Changement climatique Canada.

Québec (2018). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2015 et leur évolution depuis 1990 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

